

scierie Pépin
Chêne et faillus
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX

Achetons
grumes de chêne,
chêne rouge et frêne

Tél. 04 74 52 90 19
contact@scierie-pepin.com www.scierie-pepin.com

JUJURIEUX P. 12

Après l'incendie,
les Soieries en danger



L'ODYSSEE FANTASTIQUE

ST-MAURICE-DE-RÉMENS

Ce passionné de poker
disputera la grande
finale Winamax

P. 16

DERMATOSE NODULAIRE

P. 6

Abattage de troupeau : des agriculteurs dénoncent la violence de l'Etat

Cette décision de justice bloquera-t-elle les EPR2 ?

NUCLÉAIRE



Le Tribunal administratif de Lyon a retoqué les modifications du Schéma de cohérence territoriale (Scot) Bugey - Côtier - Plaine de l'Ain, et du Plan local d'urbanisme de Loyettes. Jean-Pierre Collet, de l'association Sortir du nucléaire Bugey, et Alexandre Nanchi, président du Syndicat du Scot, réagissent.

P. 14

Vente de soieries d'exception ce week-end

P. 29



Les soieries Bonnet organisent une vente exceptionnelle de foulards et autres pièces remarquables de leur savoir-faire, ce week-end.

Une maison pour les femmes victimes de violences

P. 5



Les femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles... peuvent trouver dans ce lieu un suivi et un accompagnement.



MUNICIPALES 2026

Qui sont les nouveaux candidats chez vous ?



P. 12 à 13 / 17 à 19



La victoire judiciaire des anti-nucléaires va-t-elle stopper les EPR2 ?

LOYETTES/PLAINE DE L'AIN Mardi 9 décembre, le Tribunal administratif de Lyon a annulé les modifications portées à deux documents d'urbanisme, visant à permettre la construction d'EPR2 à Loyettes. Quelles sont les conséquences ?

Coup de tonnerre ou coup d'épée dans l'eau ? Pour Jean-Pierre Collet, de Sortir du nucléaire (SDN) Bugey : « C'est une victoire ! La justice a fait son travail. » L'association avait mis en cause deux modifications, apportées à des documents d'urbanisme locaux, pour permettre la construction de deux réacteurs nucléaires nouvelle génération, EPR2, sur la commune de Loyettes.

Mardi 9 décembre, la justice a effectivement donné raison à l'association. Le Tribunal administratif de Lyon a retoqué les modifications effectuées sur le Schéma de cohérence territoriale Bugey - Côte - Plaine de l'Ain (Scot Bucopa), et sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Loyettes.

« LES ÉLUS SONT CLAIREMENT DÉSAVOUÉS »

La juridiction reproche au syndicat responsable du Scot d'avoir effectué, en février 2023, une « modification » du document, plutôt qu'une « révision ». Ce qui n'est pas une manière de jouer sur les mots, puisque la révision implique un processus plus long et contraignant. Cette révision, en cours depuis octobre 2024, ne s'achèvera qu'au premier semestre 2027.

Jean-Pierre Collet dénonce une précipitation : « Il y a des règles et des étapes à respecter. Les élus sont clairement désavoués, il va falloir qu'ils reviennent sur leurs dossiers. On a bien compris leur empressement sur ce dossier. Il y avait cette urgence, pour eux, à vouloir tout faire pour faciliter la construction, et effectivement ; ils sont allés trop vite, car ça s'est fait avant le débat organisé par la Commission nationale du

débat public d'EDF. » Celle-ci a eu lieu en début d'année, du 28 janvier au 15 mai, avec plusieurs réunions publiques.

L'opposant au nucléaire espère que cette décision pourra entraver la construction des EPR : « Ça stoppe le chantier, ça fait réfléchir les gens, ça montre que ce projet n'est pas acquis. »

« ÇA N'AURA AUCUN IMPACT SUR LES EPR »

Une vision que contredit froidement Alexandre Nanchi, le président du Syndicat mixte Bucopa : « Ça n'aura aucun impact sur les EPR, car le Scot ne fait que prendre acte de leur installation, il ne la décide pas. Cette décision relève de l'État. Je pense que l'idée de SDN était de faire annuler la modification pour que les terrains agricoles, placés en terrains à développement économique, redeviennent agricoles, de manière à empêcher la construction des EPR. Mais c'est mal connaître la loi. Il y a une loi d'accélération de l'implantation du nucléaire qui fait que, même si ça redevient agricole, les documents d'urbanisme vont être mis en compatibilité d'autorité, par décret ministériel. Donc nous, on continue notre procédure de révision normalement. »

Celui-ci prend toutefois acte de la décision de justice : « Le tribunal dit qu'on dépassait le cadre d'une modification et qu'il aurait fallu recourir à une procédure de révision. C'est un questionnement que l'on avait eu, évidemment. Pour nous, l'interprétation que nous faisions du texte était qu'il fallait agir dans le cadre d'une modification et pas d'une révision. C'est l'interprétation du tribunal, on prend acte de cette décision, mais



Le combat entre pros et anti-nucléaires se mène aussi sur le terrain judiciaire. Photo: EDF

elle est inutile et contre-productive. »

Inutile, car trop tardive, selon lui, dans la mesure où la révision du Scot est déjà bien entamée : « Le tribunal annule sur le seul fondement de la procédure. Mais comme nous sommes en procédure de révision, il tombe. C'est exactement ce qu'attendait le tribunal. On répond déjà à ses demandes depuis plus d'un an. On aurait donc pu se passer de cette annulation. »

Il étudie actuellement la possibilité de faire un recours devant la Cour administrative d'appel et de demander un sursis à exécution.

« C'EST UNE DÉCISION SYMBOLIQUE »

Malgré cette « victoire » judiciaire, Jean-Pierre Collet reste réaliste : « Ce retoquage ne va pas forcément empêcher la construction, car, dans la balance, il y a un Projet d'envergure nationale. Mais c'est une décision symbolique, une étape importante. » Si cette « bataille » gagnée n'est probablement pas déterminante, il espère toujours remporter la « guerre », à plus long terme : « On ne veut pas que le projet des EPR soit modifié, mais qu'il soit annulé. C'est aussi du temps de gagné, car il va y avoir l'élection présidentielle entre temps. On ne sait pas ce qu'il va se passer... »

David Chappat

Centrale nucléaire : quel programme pour les cinq prochaines années ?

SAINT-VULBAS L'année 2025 a marqué le début d'une grande phase de travaux, qui se poursuivra jusqu'en 2029.

Après l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, la sécurité des sites avait été renforcée pour faire face à toutes sortes de catastrophes naturelles. La centrale du Bugey s'était dotée d'installations ultrarésistantes, appelées Diesels d'ultime secours, afin de la garder sous contrôle en toute circonstance. Ces efforts en matière de sécurisation sont poursuivis dans le cadre de la seconde phase de la quatrième « Visite décennale », lancée sur les réacteurs 2 et 4 cette année, et qui va se poursuivre jusqu'en 2029, au gré des arrêts de réacteurs.

« ENCORE PLUS ROBUSTE FACE AUX AGGRESSIONS EXTERNES »

Elle vise à effectuer des contrôles sur les installations, mais aussi à y apporter des modifications, comme nous l'explique la directrice, Elvire Charre : « Elles vont permettre à la centrale d'être encore plus robuste face aux agressions externes. On va tripler les circuits, pour être davantage en capacité de maîtriser les situations accidentelles. Sur le risque séisme, tornade, etc. L'objectif est d'avoir plusieurs moyens disponibles pour mettre de l'eau dans la cuve du réacteur, en toute situation. »

Très concrètement, et techniquement, il s'agit de mettre en place plusieurs choses : « Par exemple l'encapsulation de tout ce qui va dépasser des bâtiments, l'ajout de jambes de force pour tenir des équipements dans le relayage, l'installation de systèmes de brumisation au niveau des Diesels de secours pour lutter contre les grandes cha-



La directrice, Elvire Charre, nous explique les travaux à venir à la centrale. Photo: Montage Voix de l'Ain

leurs, ou encore de systèmes pour renforcer le passage des tuyauteries à travers les murs dans le bâtiment réacteur. »

Un nouveau bâtiment est aussi en train d'être élevé. Un centre de crise local viendra remplacer l'actuel bâtiment de sécurité, le lieu où l'équipe

de gestion de crise s'installe, car celui-ci est trop exigu. Cette structure de 1 000 m², avec une alimentation autonome, sera plus spacieuse et moderne. Elle devrait être livrée fin 2026/ début 2027.

DES MILLIERS DE PERSONNES MOBILISÉES

Pour mener à bien ce grand programme industriel, entre 1 000 et 1 500 personnes supplémentaires interviendront jusqu'en 2029, en plus des 2 000 employés permanents du site (se répartissant entre les 1 460 salariés EDF et 600 partenaires). Ce ne sont pas des embauches, mais des contrats avec des partenaires industriels, répondant à des appels d'offres. En 2025, 52 % des activités ont été réalisées avec des partenaires de l'Ain, l'Isère, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie.

David Chappat

Côté formation

La centrale a signé, cette année, une convention avec le lycée professionnel l'Odyssée de Pont-de-Chéruy. Elle s'ajoute à celles conclues avec le lycée Alexandre Bérard à Ambérieu, à AFPMA Formations de Péronnas, et au lycée polyvalent Élie Cartan de La Tour-du-Pin. L'objectif étant de permettre aux établissements d'adapter leurs formations aux besoins de la centrale.

Par ailleurs, une convention a également été signée, en 2025, avec France Travail et l'association l'IFARE, pour la mise en place de deux locaux à la centrale permettant les rencontres au sujet des défis industriels.